

Fiche de données de sécurité



Préparé 10-09-2024
Révision: (date) -
Version 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: Illustration Markers
6, 8, 10, 11, 13, 18, 23, 24, 28, 29, 34, 43, 48, 49, 51, 60, 62, 65, 66, 68, 69, 71, 75, 81, 104, 112,
Code produit: 118, 120.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées:

Arts plastiques et travaux manuels.

Utilisation déconseillée:

Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

www.cchobby.com
Rasmus Færchs Vej 23
7500 Holstebro
Denmark
Tlf.: +45 96 13 30 10

Contact et mail:

compliance@cchobby.dk

Service responsable:

Mediator A/S, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: IK

1.4. Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP (1272/2008):
Flam. Liq. 2;H225

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement:

Danger

Liquide et vapeurs très inflammables. (H225)

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. (P210)

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501)

2.3. Autres dangers

Le produit contient des solvants organiques. Une exposition répétée aux solvants organiques peut causer des dommages au système nerveux central et aux organes internes comme le foie et les reins.

Autres remarques:

-

Autre

-

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1./3.2. Substances/Mélanges**

Substances	No.-Index / No.-REACH	No.-CAS	No.-CE	Classification-CLP	Poids/Poids %	Note
Éthanol	- / -	64-17-5	200-578-6	Flam. Liq. 2;H225	75-85	1
Éther méthylique de monopropylèneglycol	- / -	107-98-2	203-539-1	Flam. Liq. 3;H226, STOT SE 3;H336	5-15	1
C.I Solvent Blue70	- / -	12237-24-0	602-674-7	Aquatic Chronic 3;H412	1-5	2
Basic Yellow 51	- / -	83949-75-1	281-435-5	Acute Tox. 4;H302, Eye Irrit. 2;H319,	1-5	3
Basic Red 14	- / -	12217-48-0	235-399-2	Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H335	1-5	4
Basic Yellow 37	- / -	6358-36-7	228-770-5	Acute Tox. 3;H301, Skin Corr. 1;H314, Eye Dam. 1;H318, Aquatic Acute 1;H400 - M=1, Aquatic Chronic 1;H410 - M=1	≤0,3	5

1) La substance est un solvant organique.

2) Inclus dans les couleurs 6, 11, 13, 16, 24, 35, 49, 60, 71, 120.

3) Inclus dans les couleurs 6, 13, 18, 23, 24, 28, 34, 48, 49, 60, 62, 65, 68, 69, 71, 104, 112, 118.

4) Inclus dans les couleurs 18, 23, 28, 29, 48, 60, 62, 65, 66, 68, 69, 75, 104, 112, 118, 120.

5) Inclus dans les couleurs 10, 11, 43, 51, 75, 120.

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****En cas d'inhalation:**

En cas d'inconfort: Sortir à l'air frais.

Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

En cas d'ingestion:

Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées.

Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau:

Laver la peau à l'eau et au savon.

Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

En cas de contact avec les yeux:

Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Brûler:

Rincer à l'eau jusqu'à ce que les douleurs cessent. Retirer les vêtements qui n'ont pas brûlé sur la peau – contacter un médecin ou l'hôpital, et poursuivre si possible le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.

Conseils généraux:

En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants: Le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou aux urgentistes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

Fiche de données de sécurité



5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables.

Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais.

Peut libérer un gaz de combustion toxique contenant du monoxyde de carbone en cas d'incendie.

L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

S'il existe un risque d'exposition aux vapeurs et gaz de combustion, un appareil respiratoire isolant doit être porté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter d'inhaler et tout contact avec la peau ou les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Prélever mécaniquement

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés.

Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Il est conseillé de conserver le produit en sécurité, hors de portée des enfants et à distance des denrées alimentaires, de la nourriture pour animaux, des médicaments, etc.

Ne pas exposer à une source de chaleur (par exemple aux rayons du soleil).

Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

Stockage ignifuge. Les liquides inflammables doivent être entreposés suivant la réglementation locale en vigueur en matière de stockage des produits inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir application, rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition UE (Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021):

Substances	Paramètres de contrôle (VLEP 8h) ppm / mg/m ³	Paramètres de contrôle (VLEP CT) ppm / mg/m ³	Remarques
Éthanol	1000 / 1900	5000 / 9500	-
Éther méthylique de monopropylèneglycol	50 / 188	100 / 375	Risque de pénétration percutanée

R1A = La catégorie 1a correspond aux substances devant être assimilées à des substances toxiques pour la reproduction chez l'homme. (CLP)

R2 = Substance classée toxique pour la reproduction de la catégorie 2. (CLP)

Valeur de la DNEL/PNEC:

DNEL Éthanol

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	380 mg/m ³	114 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	8238 mg/kg bw/day	-

DNEL Éther méthylique de monopropylèneglycol

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	369 mg/m ³	43,9 mg/m ³
Inhalation - Aigus Systémiques	553,5 mg/m ³	-
Inhalation - Aigus Locaux	553,5 mg/m ³	-
Cutanée - Chroniques Systémiques	183 mg/kg bw/day	78 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	-	33 mg/kg bw/day

PNEC Éthanol

Eau douce	0,96 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	2,75 mg/L
Eau de mer	0,79 mg/L
Sol	0,63 mg/kg soil dw

PNEC Éther méthylique de monopropylèneglycol

Eau douce	10 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	100 mg/L
Eau de mer	1 mg/L
Sol	4,59 mg/kg soil dw

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est disponible pour ce produit.

Contrôles techniques appropriés

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Se laver les mains après utilisation.

Équipement de protection individuelle:**Protection respiratoire:**

Non exigé.

Protection des mains:

Non exigé.

Protection des yeux/du visage:

Non exigé.

Protection de la peau:

Non exigé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Marqueur
Couleur:	Différentes
Odeur:	Alcool
Point de fusion/point de congélation (°C):	-
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	-
Inflammabilité:	-
Limites inférieure et supérieure d'explosion (vol-%):	-
Point d'éclair (°C):	< 21
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
pH:	-
Viscosité cinématique (mm ² /s):	-
Solubilité:	-
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	-
Pression de vapeur:	-
Densité et/ou densité relative:	-
Densité de vapeur relative:	-
Caractéristiques des particules:	-

9.2. Autres informations

Aucunes.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun effet connu.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute augmentation de température ainsi qu'un contact avec des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Aucun effet connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Lorsque le produit brûle ou est chauffé, il se décompose et dégage des gaz toxiques tels que COx.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**Toxicité aiguë:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Éthanol	Oral	Rat	LD50	10470 mg/kg bw
Éthanol	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	116,9 mg/L air
Éther méthylique de monopropylèneglycol	Oral	Rat	LD50	3739 mg/kg bw
Éther méthylique de monopropylèneglycol	Inhalation	Rat	LC50/ 6 Heures	> 6000 - 7000 ppm
Éther méthylique de monopropylèneglycol	Dermique	Lapin	LD50	> 2000 mg/kg bw
Basic Yellow 37	Oral	Rat	LD50	300 mg/kg bw
Basic Yellow 37	Dermique	Rat	LD50	> 2000 mg/kg bw

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Peut provoquer une irritation de la peau et des rougeurs.

Peut être absorbé par la peau et provoquer des symptômes de vertige ou des maux de tête.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Peut provoquer une irritation de l'oeil.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Cancérogénicité:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité pour la reproduction:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Une inhalation des vapeurs ou un contact répété de longue durée avec la peau peut causer des lésions au niveau du système nerveux central.

Danger par aspiration:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

11.2. Informations sur les autres dangers

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
Éthanol	96 Heures	Poisson	LC50	15,3 g/L
Éthanol	48 Heures	Daphnie	LC50	5012 mg/L
Éthanol	72 Heures	Algues	EC50	275 mg/L
Éther méthylique de monopropylèneglycol	96 Heures	Poisson	LC50	6812 mg/L
Éther méthylique de monopropylèneglycol	48 Heures	Daphnie	LC50	21100 - 25900 mg/L
Éther méthylique de monopropylèneglycol	168 Heures	Algues	EC50	> 1000 mg/L
Basic Yellow 37	96 Heures	Poisson	LC50	0,625 mg/L
Basic Yellow 37	48 Heures	Daphnie	EC50	0,116 mg/L
Basic Yellow 37	72 Heures	Algues	EC50	0,13 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduaires.	Test	Résultat
Éthanol	Oui	BOD	5 Jours 74%
Éther méthylique de monopropylèneglycol	Oui	OECD Guideline 301 E	28 Jours 96%
Basic Yellow 37	Non	OECD Guideline 301 D	35 Jours 22,51 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow
Éthanol	Non	-0.35
Éther méthylique de monopropylèneglycol	Non	0.37
Basic Yellow 37	Non	1.76

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucunes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

Code-EAK	Description
20 01 13	Solvants

Marquage spécifique:

-

Emballages contaminés:

L'emballage vide et les restes doivent être déposés à une déchèterie communale pour le traitement des déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Pas dangereux selon l'ADR et l'IMDG, car le produit est soumis aux critères de DS 216 de la recommandation ONU 3175.

14.1 -14.4.

ADR

-

IMDG/IATA

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas pertinent.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Sources:**

Limite d'exposition UE (Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021).

Autres remarques:

-

Restrictions professionnelles:

Une attention particulière doit être portée aux employés âgés de moins de 18 ans.

Une attention particulière doit être portée aux femmes enceintes et allaitantes.

Besoins en formation:

-

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucunes.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Information supplémentaire:**Sources:**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

Directive 2008/98/CE

ECHA - L'Agence européenne des produits chimiques

Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:

Flam. Liq. 2;H225

D'après les données d'essais

Fiche de données de sécurité



Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

NOEC: Concentration maximale testée à laquelle, dans une étude, aucun effet statistiquement significatif n'est observé dans la population exposée par rapport à un groupe de contrôle approprié.

NOAEL: Dose maximale (ou niveau d'exposition) testée à laquelle il n'y a aucune augmentation statistiquement significative de la fréquence ou de la sévérité des effets nocifs entre la population exposée et un groupe de contrôle approprié; certains effets peuvent se produire à ce niveau mais ils ne sont pas considérés comme nocifs ou précurseurs d'effets nocifs.

Autre:

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné dans la section 1) et ne sont pas nécessairement vraies pour une utilisation avec d'autres produits chimiques/produits.

Changements ont été apportés dans les points suivants:

-

Cette fiche annule et remplace la version:

-